

L'Opinion (Mars 2007)

Formation de chefs de projets de « Fès-Technovalley »

LE Directeur de la Culture et de la Communication de la Fondation Sophia Antipolis, en la personne de son intrépide First Lady Mme Annie Ovigny, n'a pas attendu le paraphe de l'Accord de Partenariat Sophia Antipolis - Université de Fès pour mettre en application le paragraphe 4 de son article 3, à savoir : le volet extra pertinent de diffusion des informations.

Ainsi sommes-nous en mesure, grâce à la courtoisie de cette direction, de rendre compte des principaux termes de l'accord historique de partenariat entre l'illustre Fondation Française et l'Université Mohamed Ben Abdellah de Fès sur le projet de Fès-Technovalley. Accord signé par M. Pierre Laffitte, président de Sophia Antipolis et M. Taoufik Aouazzani Chahdi, recteur d'Université de Fès.

D'une durée de 3 années, l'accord préconise que les contractants travaillent, en priorité, en faveur de leurs zones géographiques respectives : Fès-Boulemane d'un côté, et Provence Alpes Côte d'Azur.

La Fondation Sophia Antipolis a été créée par le sénateur Pierre Laffitte. Elle œuvre principalement à l'animation scientifique et culturelle et à la réflexion prospective dans l'industrie et domaines précités.

Les deux parties s'engagent ainsi à œuvrer pour la conduite des actions suivantes :

- Création d'un comité de parrainage. Ce comité de parrainage, composé de personnalités marocaines et internationales du monde de la science et de l'innovation, dont la liste sera définie ultérieurement, devra témoigner de son soutien au développement de la technopole et veiller aux opportunités nouvelles de coopération.

Ce comité de parrainage sera coprésidé par le Président de la région de Fès-Boulemane et le Président de la Fondation Sophia Antipolis.

- Création d'un comité de suivi. La fonction de ce comité de suivi et de faciliter la mise en place des partenariats initiés depuis le démarrage du projet, et plus particulièrement ceux conclus à la suite des ateliers de travail à visée opérationnelle des 29 et 30 janvier 2007.

Ce comité de suivi devra évaluer l'impact des actions menées dans le cadre du partenariat tous les semestres au cours des 3 premières années.

Pour chaque partenariat initié grâce à son travail d'intermédiation ainsi que pour son rôle dans la garantie du suivi et du bon déroulement des opérations, la Fondation Sophia Antipolis sera rétribuée en fonction du volume et de la pérennité de l'affaire conclue. Cette rétribution

fera l'objet d'un contrat spécifique, validé par le comité de suivi.

La Fondation Sophia Antipolis proposera par ailleurs un soutien permanent au développement de Fès-Technovalley par les actions de support suivants :

- Facilitation d'échanges d'étudiants et de stagiaires lors de stages d'immersion en entreprises ou de MasterClass spécialisées, ainsi qu'entre l'Université Sidi Mohamed de Fès et celle de Nice-Sophia Antipolis.

Formation professionnelle et continue, propose de créer une offre de formation adaptée pour les futurs chefs de projets de Fès-Technovalley (management par projets, management de l'innovation, e-management, management de clusters, propriété intellectuelle, etc). Ces formations pourront être dispensées en présentiel sur les sites des deux technopoles ou à distance par la retransmission de modules en e-learning grâce aux moyens techniques du centre de production audiovisuelle de la Fondation Sophia Antipolis.

- Communication. La Fondation Sophia Antipolis s'attachera à diffuser l'ensemble de son réseau international de partenaires des informations sur le projet Fès-Technovalley. L'état d'avancement de la technopole ainsi que les opportunités de collaborations seront mises en avant par le biais des médias de communication de la Fondation Sophia Antipolis (site Internet, Newsletter, etc).

- Evènement : Une aide particulière sera apportée à la mise en place des premiers événements scientifiques et culturels de Fès-Technovalley (conseil sur le choix de la programmation, mobilisation d'intervenants, communication, etc).

- Appels à propositions des principaux bailleurs de fonds internationaux (Commission Européenne, OCDE, Banque Mondiale, Banque Asiatique de Développement, etc). La Fondation Sophia Antipolis apportera son soutien et ses services pour le montage, la réalisation et le suivi des dossiers.

Des avenants préciseront au cas par cas les moyens mis en place et les modalités de financement nécessaires à chacune des réalisations communes et un cahier des charges sera réalisé pour chaque opération. La réalisation de chacune de ces coopérations fera l'objet d'un contrat spécifique, validé par le comité de suivi.